

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Article 26 Paragraphe C. des R.G. de la LFNA Rubrique Restrictions collectives :

**Rappel sur la règle des 3 joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipes supérieures** (modifiée et applicable dès la saison 2017/2018)

2/ Equipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental :

a) Ne peut participer à un match de championnat Régional ou Départemental le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes. Cette disposition ne s'applique pas aux joueurs remplissant les conditions de l'article 26 B 2 des présents règlements.

b) De plus, ne peut participer, **au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental** avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (**championnat et coupes**) avec l'une des équipes supérieures du club.

c) Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

**Application du paragraphe c) :** En fait, lors de la dernière journée des championnats de vos équipes réserves (si elles finissent à la même date que l'équipe 1), vous ne pourrez utiliser aucun des joueurs qui auront participé à l'avant dernière journée en équipe(s) supérieure(s).

Par contre, lors des dernières journées de championnats de vos équipes réserves (si elles finissent plus tard que l'équipe 1), vous ne pourrez utiliser aucun des joueurs qui auront participé aux deux dernières rencontres de l'équipe 1. »